

Accord PPCR : vers une évaluation au mérite ?

L'accord PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération), on le sait, pourtant refusé par les syndicats, sera appliqué tout de même par le gouvernement... Même si la FAEN reste indignée par le procédé, il lui faut prendre ses responsabilités et regarder maintenant en détails **ce qu'il en sera pour tous les fonctionnaires à travers ce protocole qui compte étendre sa mise en place entre 2016 et 2020.**

Le protocole a tout d'abord vocation à s'appliquer **aux trois versants de la fonction publique.** Une revalorisation des grilles indiciaires est présentée comme le pendant d'une « concertation sur la prise en compte de la valeur professionnelle » dans la progression de carrière, sujet qui devrait être au cœur des débats à partir de décembre.

Pour être plus clair, il s'agit bien d'inscrire dans les statuts de toute la fonction publique **une accentuation de la prise en compte du mérite dans l'avancement de carrière des fonctionnaires...**

Le ministère, en développant une nouvelle fois grossièrement **ce principe libéral** dans la gestion de ses personnels, commet une erreur gravissime : il oublie ce qui est le propre du fonctionariat, à savoir **un statut protégé**, à l'abri relatif des pressions, afin de garantir à l'agent son autonomie et la sérénité nécessaire à un exercice **probe et désintéressé** de sa mission au service de l'Etat ; **mission dont la qualité ne se mesure la plupart du temps pas sur un rendement, mais au contraire sur une hauteur de vue et un service neutre et objectif.** Soumettre le fonctionnaire à une évaluation au mérite accentuée, c'est le soumettre au chantage, à l'influence hiérarchique, aux pressions périphériques, **c'est contrairement aux idées reçues le déresponsabiliser, puisque c'est le déposséder de son autoévaluation et de sa réflexion personnelle en conscience** sur la qualité de son propre travail.

Le travail sur les grilles sera quant à lui arrêté au premier trimestre 2016, et pourrait entraîner la modification de plusieurs centaines de textes statutaires...

D'autres priorités sont encore affichées, bien que sans contenu précis : formation initiale et continue pénibilité au travail, qualité du dialogue social...

Rapport de l'OCDE : regard sur l'Éducation 2015

Le 24 novembre dernier, l'OCDE a publié son rapport annuel sur l'Éducation dans les 34 pays membres, ainsi qu'un certain nombre de pays partenaires.

En France, le rapport pointe du doigt le bac professionnel qui cumule selon lui deux défauts majeurs : **ne pas mener efficacement à l'emploi, et ne pas permettre facilement de déboucher sur des études supérieures.** Un déficit de l'orientation à ce niveau dans notre pays, ainsi qu'un détournement des IUT qui ne remplissent plus leur rôle premier en accueillant toujours davantage de bacheliers issus d'un Bac. général, sont deux explications proposées, peu éloignées d'ailleurs des observations faites dans le récent rapport Lerminiaux. La filière de l'apprentissage est aussi délaissée.

Le rapport, qui se veut aussi optimiste, met également en lumière quelques réussites de l'éducation française, notamment **le bon fonctionnement de l'ascenseur éducatif qui permet toujours à une large majorité des générations nouvelles de terminer sa scolarité avec un niveau scolaire supérieur à celui de la génération précédente.** La France compte ainsi 44 % de diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (3 points de plus que la moyenne de l'OCDE).

La France continue d'occuper le haut du panier en matière de nombre d'heures de cours par an et par élève (environ 60 heures au-dessus de la moyenne de l'OCDE en primaire et au collège). **58 % de ce temps en primaire est consacré à l'acquisition des fondamentaux** en français et mathématiques (contre 37 % en moyenne dans l'OCDE). On découvre donc ici **une réalité bien éloignée des idées reçues sur le sujet...**



ESPÉ : bilan d'une formation

Une mission de l'Inspection Générale de l'Education Nationale a rendu son rapport sur **le suivi et la mise en place des Espé** (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) le 10 novembre dernier. Le rapport, plus qu'en demi-teinte si on lit entre les lignes, pointe de **nombreux dysfonctionnements du dispositif**. Tout d'abord, il fait le constat d'une « stratégie de contournement » de plus en plus répandue chez les étudiants qui ont bien compris l'inutilité des Masters Meef, auxquels ils préfèrent les Masters disciplinaires ; le rapporteur semble d'ailleurs bien embarrassé de voir poindre des statistiques très parlantes : **le taux de réussite aux concours de l'enseignement se révélerait supérieur chez les étudiants provenant de Masters non Meef. Un comble !**

D'autres problèmes sont relevés par les étudiants : décalage temporel dans la formation au long de l'année scolaire des stagiaires, qui reçoivent trop tardivement des conseils d'ordre pédagogique bien plus utiles en début d'année, redondance de contenu entre les M1 et les M2, entre le Master Meef et certaines Licence 3, part excessive de cours magistraux, trop grande diversité d'exigence et de formation entre stagiaires, M2 Meef et

non Meef, entretenant le sentiment d'injustice.

Du point de vue organisationnel, le rapport salue un début de progrès dans l'intégration des dimensions didactiques et pédagogiques dans les épreuves de concours, mais appelle à repenser la composition des jurys qui doivent s'ouvrir à davantage de diversité.

Enfin, **l'idée de proposer des parcours alternatifs aux étudiants de M2 échouant aux concours de l'enseignement (vers d'autres métiers de l'éducation par exemple) est restée lettre morte** jusqu'à aujourd'hui, ces derniers n'ayant souvent pas d'autre choix que de redoubler leur M2.

Dans l'ensemble, ce rapport montre donc toute la fragilité d'un dispositif mal pensé qui cherche ses marques. Il est pourtant appelé à jouer un rôle prépondérant dans le recrutement des enseignants de demain ; **il est donc largement temps que le ministère refasse de ce dossier une priorité et traite cette fois-ci sérieusement la question.**

Réforme Châtel des lycées : on rouvre le dossier

Le jeudi 26 novembre, des échanges ont débuté au Ministère de l'Education nationale avec les différents syndicats afin de dresser un bilan de la réforme des lycées. Ce bilan, déjà attendu en juin 2015, et qui doit faire la lumière sur les effets réels de la réforme Châtel du gouvernement précédent, arrive en vérité bien tard pour qu'on puisse espérer de lui un quelconque effet bénéfique.

Plus grave encore, **les conclusions semblent déjà très orientées par la forme que doit prendre le bilan** : construit autour de quatre axes (« *Evaluation et certification* », « *parcours orientation et égalité des chances* », « *préparation de l'après-lycée* », et « *démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne* »), il compte aussi s'appuyer sur une enquête de satisfaction à l'intention des lycéens.

La principale raison du recul de ce bilan de réforme n'est pas difficile à déterminer : **plus tôt, il aurait apporté de solides arguments aux actuels opposants de la réforme du collège** : nous ne pouvons en effet que constater de flagrantes similitudes entre cette réforme et les inflexions que le ministère s'apprête à donner à la réforme Châtel, qu'il ne s'agit nullement d'enterrer.

Autonomie des établissements, dispositifs souples de remédiations... tout cela a un goût de déjà vu !

La réforme Châtel a été une régression qu'il est désormais impossible de nier et beaucoup de travail va être nécessaire pour seulement restaurer ce qui a été perdu. **La FAEN demande au Ministère de prendre sérieusement en considération les enjeux d'une réforme du lycée** qui ne pourra se contenter de quelques ajustements.